



Usagers du territoire et chiens de protection : mieux vivre ensemble !

*Ce document synthétique a été rédigé par l'Institut de l'Élevage
et les membres de son réseau technique de référence sur les chiens de protection.*



LE RÉSEAU TECHNIQUE NATIONAL SUR LES CHIENS DE PROTECTION DES TROUPEAUX, EN QUELQUES MOTS

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Compte tenu des besoins croissants des éleveurs et des bergers et fort de son expérience dans l'animation du réseau des formateurs chiens de conduite, l'Institut de l'Élevage, à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et suite aux échanges du groupe national de travail sur les chiens de protection, a mis en place un réseau de référence technique sur les chiens de protection.

Ce réseau a 3 missions :

- l'accompagnement technique des (futurs) éleveurs et des bergers en matière de choix, de mise en place et d'utilisation de chiens de protection ;
- l'amélioration de la qualité des chiens de protection, au travers notamment d'une filière nationale multi partenariale ;
- la sensibilisation des professionnels du tourisme, des médiateurs et des élus locaux aux comportements à adopter lors de la rencontre avec des chiens de protection pour leur permettre de transmettre ensuite ces bonnes pratiques aux usagers du territoire qu'ils côtoient.

Ce réseau est composé de référents nationaux et de relais locaux, tous éleveurs et/ou bergers et utilisateurs expérimentés de chiens de protection. Ces personnes sont reconnues pour leurs compétences dans l'élevage et pour leur capacité à transmettre leur savoir et savoir-faire.

Les membres du réseau Idele peuvent intervenir sur tout le territoire national, **à l'exception de la zone couverte par la Pastorale pyrénéenne** (Ariège, Aude, Haute- Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales).

> Pour en savoir plus : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>



© Barbara DUCREUX

GÉNÉRALITÉS SUR LE CHIEN DE PROTECTION

Fiche d'identité du chien de protection

- **Famille des Canidés** : comme le loup, le chacal et le renard
- **Espèce** : *Canis lupus familiaris*
- **Races les plus courantes** :
 - le chien français Montagne des Pyrénées,
 - le chien italien Berger de Maremme et Abruzzes,
 - le chien turc Kangal (ou Berger d'Anatolie),
 - les chiens portugais Cão de Gado Transmontano et Cão da Serra da Estrela,
 - le chien espagnol Mâtin espagnol.



© Magali ALLARD

Montagne des Pyrénées



© Simon MERVEILLE

Berger d'Asie centrale



© Simon MERVEILLE

Berger de Maremme et Abruzzes



© Jean-Michel JOLY

Kangal



© Bruno BONNET

Cão de Gado Transmontano



© Anne BONHOUR

Mâtin espagnol

- **Caractéristiques physiques** : de type molossoïde (grande taille, forte corpulence, tête assez ronde, oreilles pendantes et chanfrein relativement court).
- **Caractéristiques comportementales** :
 - comportement de prédation fortement atténué à la différence des races chiens de conduite ;
 - comportement naturel de dissuasion (alerte, interposition, action), couplé à une morphologie imposante, des aboiements puissants et des qualités psychiques (assurance, vigilance, agressivité vis-à-vis du prédateur...), le tout au service de la protection du troupeau.
- **Réglementation** :
 - exclu de l'état de divagation dans le cadre de l'exercice de leur travail (mais la fonction de protection des troupeaux n'est pas encore définie dans les textes) ;
 - non classé dans les catégories de chiens dangereux.

Que demande-t-on à un chien de protection ?

Qu'il inspire confiance au troupeau et le respecte

Le chien de protection vit 24h sur 24 avec les animaux. Il doit être de nature calme et paisible pour ne pas déranger les animaux. Il doit leur donner continuellement des gages de confiance pour qu'ils se sentent pleinement en sécurité en sa compagnie (se déplacer lentement, détourner le regard, baisser la tête...). Il ne doit en aucun cas et dans aucune circonstance présenter un comportement de prédation envers les herbivores qu'il protège.



© Magali ALLARD



© Simon MERVILLE

Qu'il présente un attachement fort au troupeau

Le chien doit avoir envie de rester au troupeau, sur des durées longues et indépendamment de la présence de l'éleveur, et d'y retourner après l'éloignement d'une menace.

Qu'il respecte l'humain, c'est-à-dire :

- **qu'il soit manipulable par son maître quand ce dernier le décide** : le maître doit pouvoir lui toucher le ventre, les oreilles, la bouche, lui apprendre à marcher en laisse, à monter en voiture... A noter que, de part sa fonction, il n'est pas attendu du chien de protection d'avoir la même obéissance que les autres chiens (conduite, compagnie, etc.).



© Barbara DUCREUX

- **qu'il ne montre pas d'agressivité envers l'humain, si ce dernier ne menace pas son intégrité ou celle du troupeau** : le chien de protection va être amené, dans le cadre de sa mission de protection, à rester seul avec le troupeau, dans un environnement où des activités humaines (agricoles, touristiques...) peuvent être importantes. Il ne doit manifester aucun comportement agressif envers des humains qui ne dérangent pas le troupeau. En aboyant et en s'interposant, un chien de protection avertit la personne qu'elle dérange le troupeau (la distance de sécurité varie selon les chiens). Si la personne ignore les avertissements du chien et continue sur sa lancée, le chien de protection est susceptible d'aller au contact, comportement qui est attendu de lui face à un éventuel prédateur. On comprend là toute l'importance de bien informer les citoyens sur le rôle et le fonctionnement des chiens de protection, ainsi que sur l'attitude à adopter face à eux.



© Rémi BAHADUR

Qu'il soit dissuasif envers les intrus (animaux sauvages, chiens divagants...)

Il doit être déterminé tout en ne cherchant pas systématiquement à en découdre. Il doit faire preuve de vigilance et de discernement dans la détection et l'évaluation des menaces tout en étant capable d'adapter son comportement.



© Barbara DUCREUX

Toute la difficulté est que le chien de protection évolue, dans la majorité des situations, seul, c'est-à-dire sans contrôle humain. Il est primordial de prendre conscience que ce qu'on exige de lui est important.

COMMENT UN CANIDÉ DEVIENT UN CHIEN DE PROTECTION DE TROUPEAUX ?

Un sujet = un chien

Etre sociable : capacité à s'attacher à n'importe quelle autre espèce, si la mise en contact est réalisée au bon moment et et sous certaines conditions



Un patrimoine génétique des races de protection

Un physique imposant et une voix puissante

Des atouts physiques et comportementaux pour se faire accepter plus facilement par les herbivores (déplacement nonchalants, aspect juvénile...)

Un comportement naturel de dissuasion (alerte, interposition, action)



Des conditions environnementales imposées au chien dès sa naissance

Imprégnation au troupeau avec une naissance en contact avec des animaux (bergerie, chevrerie, etc.)

Socialisation au contact de sa mère et sa fratrie

Familiarisation à l'humain : manipulation dès le plus jeune âge

Familiarisation aux autres chiens et aux événements extérieurs

Sevrage à 8 semaines minimum

Introduction dans son nouveau troupeau (animaux accueillants), sans congénère les premières semaines, pour favoriser l'attachement aux animaux

Education

Nourriture et soins adaptés



LES CHIENS DE PROTECTION ET LES AUTRES USAGERS

Les chiens de protection sont amenés régulièrement à exercer leurs missions dans des zones où se côtoient d'autres activités humaines (agricoles, touristiques...). Aujourd'hui, l'utilisation des chiens de protection n'est plus réservée aux grands espaces, alpages et estives. Il est désormais fréquent de voir des chiens de protection en parcs en milieu rural, dans des villages, ou à proximité immédiate des bâtiments. En effet, les chiens de protection sont attachés au troupeau et ont besoin de vivre en permanence avec les animaux. Ils restent donc toute l'année avec, même quand les animaux sont en bâtiment ou dans des parcelles à proximité immédiate de la ferme. Il faut aussi garder en mémoire qu'une prédation est tout à fait possible dans les zones d'habitations.

Pour que toutes ces activités cohabitent au mieux, connaître le fonctionnement et l'utilisation du chien de protection est essentiel.



© Anne BONHOUR

1. L'aboïement : un outil utilisé par le chien pour signifier sa présence et dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau qu'il protège

L'aboïement n'est pas propre aux chiens de protection des troupeaux mais est bien une caractéristique commune à tous les chiens. Il est souvent difficile d'identifier les causes de l'aboïement. En effet, le chien perçoit le monde différemment de l'humain car il n'a pas les mêmes capacités olfactives, auditives et visuelles. Par conséquent, les aboiements du chien peuvent être parfaitement justifiés alors que son maître ne perçoit pas la menace.

Aboier est une attitude tout à fait normale et fait partie intégrante du comportement de protection développé par les chiens (alerte avant l'interposition et l'agression). Ainsi, que ce soit vis-à-vis de son bien-être ou de la cohérence avec sa fonction, il est déconseillé d'empêcher un chien d'exprimer ce comportement. Les aboiements à bon escient ont une action positive sur la protection d'un troupeau : un chien qui signale sa présence à un intrus peut suffire à repousser ce dernier même à longue distance. Ceci est souvent sous-estimé parce que les effets directs ne sont pas visibles. De plus, un



© Damien HARDY

chien très réactif et alerte peut avoir toute sa place dans un groupe, pour mettre en éveil les autres chiens par exemple. A l'inverse, un chien qui aboierait de manière quasi continue perd de son efficacité car cela crée un phénomène d'habituation vis-à-vis des intrus (la répétition sans aucun autre effet peut amener à ne plus craindre l'aboiement ou à l'ignorer).

Les aboiements peuvent être dérangeants pour le voisinage. Néanmoins, ce dernier doit se rappeler le rôle des chiens de protection et que leur présence reste indispensable pour protéger les troupeaux des prédateurs. Il doit donc faire preuve de la plus grande tolérance, tout en gardant à l'esprit qu'il est difficile d'avoir des chiens « parfaits ». Toutefois, les éleveurs ne doivent pas laisser s'installer une situation conflictuelle que personne ne souhaite, inutile ou néfaste à la protection, par manque d'anticipation ou de recherche de leviers d'amélioration.

2. La rencontre entre un chien de compagnie et un chien de protection : un moment rarement anodin

L'agression est un comportement naturel chez tous les chiens, comme chez les autres êtres vivants, qui peut s'exprimer tant vis-à-vis d'un autre animal que de l'humain. Cela peut aller de la simple vocalise jusqu'à la morsure, en passant par l'interposition, des grognements et des aboiements de contrôle.

Le déclenchement des comportements d'agression chez un chien est lié à la protection de ressources auxquelles il attache une valeur particulière. Lorsque vous arrivez à proximité d'un troupeau, le(s) chien(s) de protection protègent des ressources de nature :

- alimentaire (zone de nourrissage ou une charogne par exemple),
- spatiale (zone de couchage, bergerie, parc de nuit par exemple),
- relationnelle : son groupe social avec les autres chiens de protection, son troupeau, parfois son maître (éleveur ou berger),
- sexuelle (dans un groupe de chiens de protection avec des femelles, si un mâle rencontre un autre mâle).



Zones où les troupeaux sont en libre ou gardés (absence de clôtures)

Lors d'une rencontre entre chien de compagnie et chien de protection, le chien de compagnie n'est pas sur sa zone de vie habituelle contrairement à l'autre chien. Il se trouve dans une situation où il protège une ressource relationnelle (son maître) mais aussi lui-même (instinct de survie). La réaction choisie par la grande majorité des chiens serait la fuite car l'évitement est la solution la plus économique pour les canidés. Néanmoins, dans cette situation, cette réponse n'est pas possible puisque le chien de compagnie est théoriquement en laisse pour éviter qu'il ne dérange le troupeau ou ne cause des dommages, mais aussi pour l'empêcher de fuir (le risque serait sinon que sa fuite déclenche un comportement de poursuite chez les chiens de protection, avec une issue qui pourrait être mortelle pour le chien de compagnie).

Ainsi, l'évitement n'étant pas possible, le chien de compagnie va devoir entrer en communication avec le(s) chien(s) de protection. Deux possibilités s'offrent à lui :

- l'adoption par le chien de compagnie de postures d'apaisement pour manifester ses intentions pacifiques et apaiser la situation : se lécher les babines ou la truffe, détourner la tête, le regard ou le corps tout entier, ralentir ses mouvements, adopter une posture basse. Il s'agit d'un langage corporel universel compris et utilisé par tous les canidés. Le chien de compagnie adoptera ce comportement s'il est parfaitement socialisé, familiarisé et éduqué. Dans ce cas-là, la réponse des chiens de protection va dépendre de leur niveau de protection de ressources et de leur niveau de socialisation et de familiarisation.
- l'adoption par le chien de compagnie de comportements de dissuasion : aboiements, grognements, voire des morsures. Si le chien de compagnie fait ce choix, il risque de se retrouver dans une position délicate puisque les chiens de protection sont souvent très motivés pour protéger coûte que coûte leur troupeau.

La réponse du chien de compagnie va aussi dépendre de l'état de stress de son maître, que le chien ressent par l'intermédiaire de ses postures physiques, de la tension qu'il met dans sa voix ou dans la laisse.

La réponse des chiens de protection varie en fonction de leur état de fatigue, en lien avec les sollicitations qu'ils reçoivent : par exemple, des chiens qui auraient été très sollicités la nuit auparavant par des prédateurs peuvent être moins tolérants et développer un comportement d'agression plus rapidement. Cette fatigue peut altérer leur capacité à mesurer les différentes menaces sur le troupeau et notamment à différencier un chien de compagnie qui ne fait que passer d'un chien divaguant qui pourrait menacer l'intégrité d'un troupeau.

Lors de la rencontre entre un chien de compagnie et des chiens dans leur travail de protection de troupeaux, il y a, pour tous les chiens, un risque de stress, de blessures, souvent du côté du chien de compagnie (voire la mort du chien) ; le risque est aussi présent pour le maître du chien de compagnie s'il panique et interfère dans le conflit.



C'est pour toutes ces raisons que pour leur sécurité et la vôtre, les chiens de compagnie sont vivement déconseillés à proximité des zones où travaillent des chiens de protection.

Zones où les troupeaux sont parqués (présence de clôtures)

Dans les situations où les troupeaux avec les chiens de protections sont séparés physiquement (présence de clôtures) d'un chemin ou d'un sentier où l'utilisateur peut se promener avec un chien de compagnie, certaines précautions restent nécessaires pour une rencontre à distance.

Idéalement, il conviendrait d'anticiper et de remettre son chien en laisse bien avant de longer les parcs où sont les troupeaux. Le chien de compagnie en laisse doit être maîtrisé pour longer la clôture calmement avec son maître, en mettant la plus grande distance possible entre eux et les parcs (côté le plus extérieur du chemin). Dans tous les cas, une fois le chien de compagnie remis en laisse, il ne faut pas se stopper et encore moins courir avec son chien (cf. paragraphe précédent).

En conclusion

Si vous souhaitez vous promener avec votre compagnon à 4 pattes, d'autres possibilités s'offrent à vous :

- choisir des itinéraires où les troupeaux sont complètement absents (certaines forêts domaniales par exemple) ;
- privilégier les moments de l'année où les troupeaux n'y sont plus pour aller dans ces endroits ;
- proposer à la mairie de la commune où vous êtes résident principal de cartographier les zones où il n'y a jamais de troupeau, et pourquoi pas d'être vous-même acteur et moteur de ce projet : c'est une action qui demande un peu de temps mais peu de moyens financiers.



3. Interaction entre le monde de la chasse et le monde de l'élevage : communication et pratiques adaptées pour faciliter le multi-usage du territoire

La rencontre entre un chasseur et un chien de protection

Les odeurs présentes sur les chasseurs, notamment celles de chiens de chasse ou de gibiers (particulièrement suidés, canidés, mustélidés, etc.), ou les odeurs permettant de ne pas être identifié par le gibier (huiles essentielles par exemple), peuvent rendre difficile leur identification correcte par les chiens de protection, voire augmenter la méfiance de ces derniers.

Certains vêtements de camouflage (notamment en chasse à l'arc ou à l'approche avec des combinaisons type « 3D » ou « Ghillie ») rendent aussi difficile cette identification. Le constat est le même pour les chasseurs qui prennent leur poste avant le lever du jour ou au crépuscule.

Lors d'une approche silencieuse par le chasseur, les chiens de protection peuvent être surpris et adopter directement un comportement d'interposition fort.

Il est donc primordial de se faire connaître aux chiens de protection en tant qu'humain, notamment en adoptant un comportement le plus apaisé possible : parler d'une voix calme et éviter tout geste brusque. L'utilisation de son arme contre le chien (menace, coup de feu pour apeurer ou blesser un chien de protection au travail...) est à proscrire pour des raisons de sécurité évidentes. De plus, le chien risque de le percevoir comme une agression et de répondre alors de manière agressive. Le danger est également qu'il mémorise cette rencontre en tant qu'événement stressant, risquant ainsi d'influencer son comportement de manière négative lorsqu'il se retrouvera dans une situation similaire plus tard.

Si vous êtes en véhicule, rouler au pas pour préserver la tranquillité du troupeau et réduire la possible montée en excitation des chiens de protection (notamment quand des chiens sont présents dans le véhicule de chasse).

Si vous êtes à pied, se reporter au point 5.

La rencontre entre un chien de chasse et un chien de protection

L'agression est un comportement naturel chez tous les chiens, comme chez les autres êtres vivants, qui peut s'exprimer tant vis-à-vis d'un autre animal que de l'humain. Cela peut aller de la simple vocalise jusqu'à la morsure, en passant par l'interposition, des grognements et des aboiements de contrôle.

Le déclenchement des comportements d'agression chez un chien est lié à la protection de ressources auxquelles il attache une valeur particulière. Lorsque vous arrivez à proximité d'un troupeau, le(s) chien(s) de protection protègent des ressources de nature :

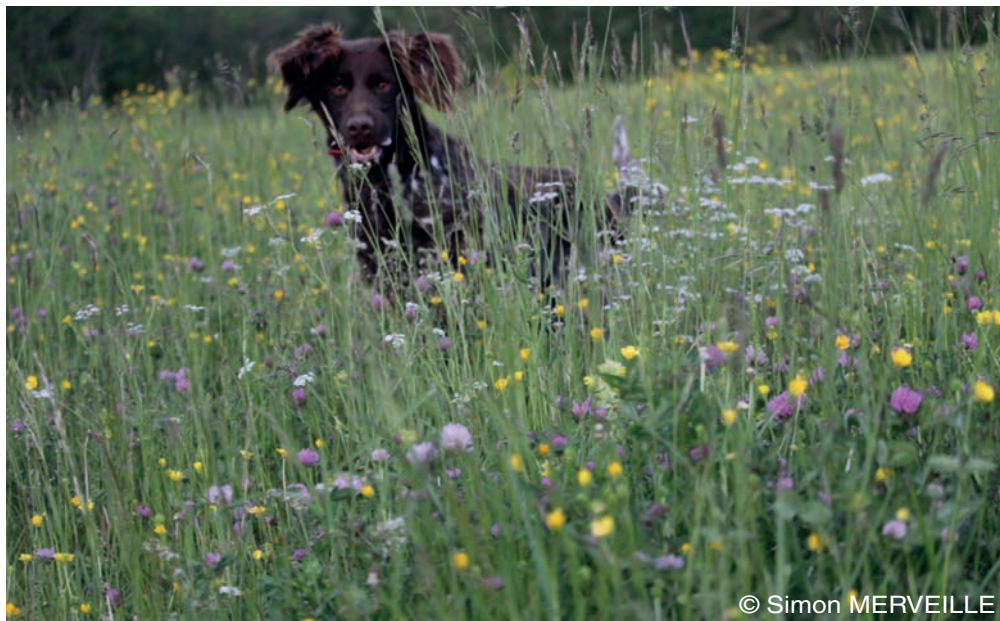
- alimentaire (zone de nourrissage ou une charogne par exemple),
- spatiale (zone de couchage, bergerie, parc de nuit par exemple),
- relationnelle : son groupe social avec les autres chiens de protection, son troupeau, parfois son maître (éleveur ou berger),
- sexuelle (dans un groupe de chiens de protection avec des femelles, si un mâle rencontre un autre mâle).

Lors d'une rencontre entre chien de chasse et chien de protection, le chien de chasse n'est pas sur sa zone de vie habituelle contrairement à l'autre chien. Le chien de chasse se trouve dans une situation où il protège une ressource relationnelle (son maître ou les individus de son groupe) mais aussi lui-même (instinct de survie).

Certains chiens de chasse sont plus enclins à rentrer dans le conflit du fait :

- d'une relation forte avec leur maître (chien d'arrêt notamment) ;
- de leur tempérament individuel (notamment dans les races de chiens sélectionnées pour leur courage ou leur mordant : terriers, drahthaar et bien d'autres) ;
- d'une familiarisation défailante aux chiens étrangers (code de communication insuffisant).

Pendant l'action de chasse, il est possible aussi que le chien de chasse ne prête pas attention aux signaux de communication des chiens de protection (notamment des aboiements), parce qu'il est focalisé sur des odeurs et des sons (les voix d'autres individus du groupe pour rallier au besoin). Mais aussi parfois parce que la « passion » est forte et que les hormones générées (type adrénaline) par la poursuite sont à un niveau élevé et lui procurent énormément de satisfaction.



Les chiens de protection peuvent alors mal interpréter le fait que leur action de dissuasion ne soit pas prise en compte et ils risquent de montrer un comportement d'interposition voire d'agression.

Pour ces raisons, il est impératif d'éviter autant que possible la rencontre entre des chiens de chasse et des chiens de protection. Ainsi, il est préconisé d'arrêter les chiens de chasse plusieurs centaines de mètres avant le troupeau... même s'ils sont en action de chasse (rappel à la voix, à la trompe, au sifflet, ou au collier mixte repérage/éducation par exemple). Pour être sûr d'y arriver le jour J, il faut donc le travailler avec ses chiens en amont.

La communication : le levier principal pour permettre de bonnes relations entre chasseurs et éleveurs

Localiser précisément les troupeaux et choisir un secteur à chasser où il n'y a pas d'animaux reste la solution à privilégier pour éviter tout risque inutile (blessures de chiens de chasse et/ou de protection par exemple). Engager un dialogue avec l'éleveur propriétaire des animaux est plus qu'intéressant pour trouver un arrangement : déplacement du troupeau un jour précis pour permettre à l'action de chasse d'avoir lieu par exemple. Il peut être également pertinent de prendre un temps avec l'éleveur pour qu'il présente les chasseurs à ses chiens de protection, qui peuvent alors être susceptibles de les reconnaître lors d'une prochaine rencontre.

La communication reste le maître-mot d'un multi-usage réussi. Elle demande un engagement, une bonne coordination, de la continuité et la création d'un réseau pour éviter de multiplier les appels aux uns et aux autres. La mobilisation de certains est essentielle pour la diffusion de l'information auprès des autres.

En cas d'interactions négatives (chiens de chasse/chiens de protection, chasseurs/chiens de protection, bergers/chasseurs), il est indispensable d'en discuter avec l'éleveur, sur la base d'un dialogue constructif, afin que chacun comprenne les difficultés de l'autre parti et que des solutions soient trouvées. Si rien n'est possible à l'amiable, c'est malheureusement par le biais des autorités qu'il conviendra d'interagir.

4. La rencontre entre des chevaux et des chiens de protection

Il est nécessaire que les chevaux susceptibles de rencontrer des chiens de protection soient familiarisés aux chiens en général pour qu'ils soient peu réactifs aux aboiements et en capacité de garder leur calme lors d'une rencontre. Il est également nécessaire que les cavaliers aient une bonne maîtrise de leur cheval.

Si le cheval est nerveux ou si le(s) chien(s) sont très réactifs, il est préférable de descendre de son cheval pour éviter le risque de chute s'il s'emballe. Au besoin, rassurez le cheval et soyez à son écoute pour anticiper des réactions négatives (sursauts, changement d'allure, stress fort, refus d'avancer, etc.). Il est nécessaire de prendre le temps de se laisser identifier par les chiens de protection : s'arrêter, laisser les chiens redescendre en pression puis reprendre son chemin en marchant à côté du cheval. Ne pas crier, éviter les gestes brusques, contourner le plus possible le troupeau. Sur ou à côté du cheval, il est impératif de ne pas fixer les chiens dans les yeux mais au contraire de détourner le regard. Dans une pente abrupte ou un chemin étroit, si la situation semble se tendre ou si les chiens font barrage sur le chemin, il est nécessaire d'être patient, de prendre le temps que tout le monde se calme et de ne jamais forcer le passage.

La présence de chiens de compagnie accompagnant les chevaux est à proscrire sur les zones où les cavaliers sont susceptibles de rencontrer des chiens de protections hors de pâturages clos.

Dans le cas de troupeaux parqués, les cavaliers doivent garder la plus grande distance entre eux et la clôture et appliquer les mêmes consignes, concernant notamment l'allure des chevaux (au pas).

Les cavaliers en groupe doivent prendre soin, dès les premiers signaux d'alerte des chiens, de se regrouper pour former la caravane la moins étendue possible. Le cavalier de tête doit être vigilant à contenir l'allure du groupe au pas jusqu'à ce que le dernier cavalier soit à une grande distance du troupeau et des chiens de protection (plusieurs centaines de mètres). Le cavalier de queue ne doit pas se retourner sans cesse.

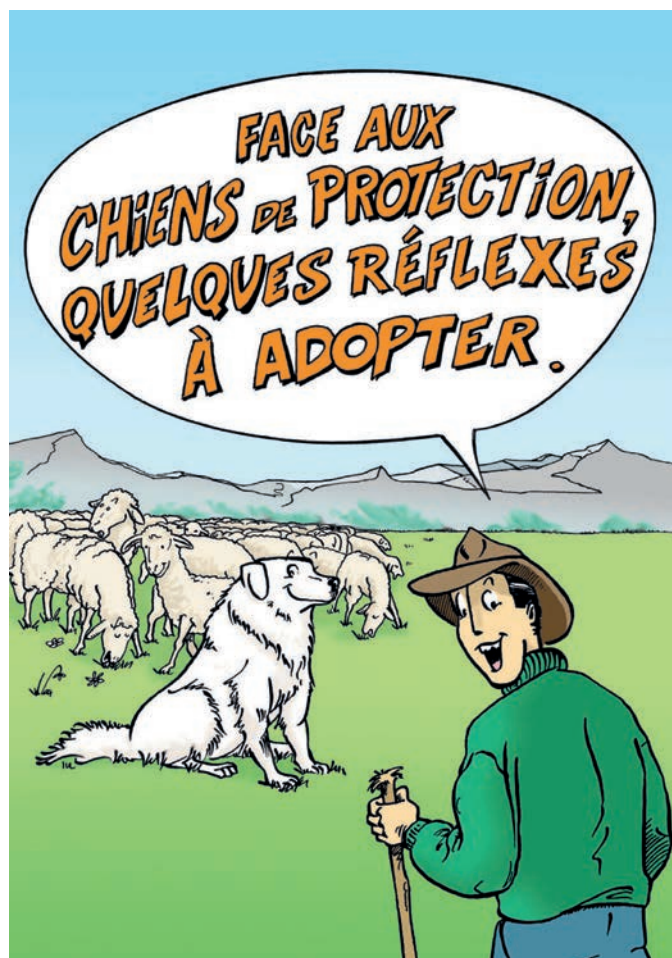
Avant le départ, il est important d'avoir une bonne connaissance de la réactivité des chevaux face aux chiens. Les cavaliers doivent organiser l'ordre des différents chevaux : les chevaux les plus calmes et les plus expérimentés à ce type de situations ouvrent et ferment la marche et encadrent les chevaux les plus réactifs. Cette logique doit être la même vis-à-vis des cavaliers : les cavaliers expérimentés encadrent, rassurent les personnes les plus craintives et les moins expérimentées à ce genre de situations, quitte à être directifs au besoin, et doivent prendre soin de délivrer les bonnes consignes avant et pendant la rencontre et de veiller à leur respect.



© Equi'Grimpe

5. Les bonnes attitudes à adopter lors de la rencontre avec un ou des chiens de protection

- A l'approche du troupeau, regroupez-vous, les adultes encadrant les enfants.
- Signalez-vous en parlant à haute voix et arrêtez-vous : les chiens vont venir vous sentir pour vous identifier. Vous pouvez placer un objet entre vous et le(s) chien(s) (veste, sac à dos...), contre votre corps. Restez calme et évitez les gestes brusques. Ne fixez pas les chiens dans les yeux. Ne les menacez pas.
- Une fois que les chiens se calment et s'éloignent de vous, vous pouvez contourner le troupeau le plus largement possible, en marchant. Ne traversez jamais le troupeau. Ne franchissez jamais de clôtures. Ne forcez jamais le passage.
- Si vous êtes en vélo ou à cheval, descendez-en. Une fois que les chiens se calment et s'éloignent de vous, vous pouvez contourner le troupeau le plus largement possible, en marchant à côté de votre vélo/cheval.
- Si vous êtes en moto, roulez au pas, voire coupez le moteur le temps que les chiens se calment et s'éloignent de vous.
- Pour leur sécurité et la vôtre, les chiens de compagnie et de chasse sont vivement déconseillés à proximité des zones où travaillent des chiens de protection. En cas de rencontre fortuite, tenez votre chien en laisse systématiquement à proximité d'un troupeau, et contournez-le le plus largement possible. Ne prenez jamais votre chien dans les bras, ni dans votre sac.
- Certains jeunes chiens peuvent avoir tendance à s'éloigner du troupeau en suivant des randonneurs. Vous rendrez service au(x) berger(s) en ne les encourageant pas à le faire - ne pas les caresser et ne surtout rien leur donner à manger !



Les chiens de protection de troupeaux sont de plus en plus présents pour faire face à l'expansion des grands carnivores sauvages. On les retrouve évidemment en alpages, mais aussi désormais au sein des troupeaux à proximité des villages ou en zones périurbaines. Mettre en place et maintenir des chiens de protection efficaces et adaptés à leur environnement de travail demande de l'investissement et du temps aux éleveurs.

Tous ceux qui vivent ou circulent dans des zones d'élevage doivent intégrer ce nouveau paramètre en adaptant leurs pratiques. Il faut bien avoir en mémoire qu'un comportement inadapté de la part d'une personne peut induire une réaction forte du chien qui pourra le marquer durablement et qu'il risquera de reproduire lors de ses prochaines rencontres avec des humains. Tous les autres usagers de l'espace jouent donc un rôle primordial par rapport au bon fonctionnement des chiens de protection sur nos territoires. Il est donc important de bien s'informer et d'évaluer sa capacité à rencontrer ce type de chiens.

Pour la sécurité de tous et la tranquillité des animaux, à pied, à vélo, en moto ou en voiture, à l'approche d'un troupeau libre ou parqué, ralentissons systématiquement et adoptons les bons réflexes !



© Rémi BAHADUR

RASCO & NOUS : UN FILM SUR LES CHIENS DE PROTECTION DE TROUPEAUX



Synopsis

Lui, c'est Rasco ! Il est né en Savoie mais c'est dans la Drôme qu'il va accomplir sa mission : protéger les animaux d'élevage lors des attaques de prédateurs.

Des chiens de protection de troupeaux comme lui, il y en a aujourd'hui plus de 5 000 en France et leur nombre augmente chaque année notamment pour faire face à l'expansion des grands carnivores sauvages. On les retrouve évidemment en alpages, mais aussi désormais au sein des troupeaux à proximité des villages ou en zones périurbaines. Mettre en place et maintenir des chiens de protection efficaces et adaptés à leur environnement de travail demande des savoirs et savoir-faire bien spécifiques.

Accompagnés par des membres du réseau « chiens de protection » de l'Institut de l'Élevage, nous partons sur les routes de France à la rencontre d'éleveurs et de bergers pour comprendre et échanger sur la manière dont ils élèvent, mettent en place et gèrent au quotidien leurs chiens de protection, dans un contexte où ils cohabitent avec d'autres usagers du territoire.

En France, les savoirs et savoir-faire en matière de chiens de protection de troupeaux doivent encore se répandre auprès des professionnels de l'élevage. Par ailleurs, les autres utilisateurs des espaces pastoraux (randonneurs, traileurs, VTTistes, etc.) doivent de leur côté apprendre à pratiquer leurs activités en prenant en compte la présence de ces chiens.

Ce film va à la rencontre d'éleveurs et de bergers de plusieurs zones géographiques de France. Certains, encore novices, se font aider pour la mise en place de leur premier chien de protection, et d'autres plus expérimentés, partagent avec nous leurs expériences d'utilisateurs de chiens de protection.

Le spectateur, qu'il soit professionnel de l'élevage ou grand public, découvre ainsi, à travers des situations concrètes, les savoirs et savoir-faire fondamentaux autour du choix, de la mise en place et de l'utilisation des chiens de protection de troupeaux.

Il découvre également les difficultés de cohabitation entre les chiens de protection et les autres activités humaines (agricoles, touristiques, de loisirs...). Des exemples de solutions concrètes permettant une meilleure cohabitation sont abordés dans le film. Le spectateur est alors en mesure de percevoir toute la complexité et la responsabilité partagée entre éleveurs/bergers et autres usagers, pour parvenir à mettre en place et maintenir des chiens de protection à la fois les plus efficaces possibles contre les prédateurs et adaptés à leur environnement de travail (respect notamment des humains pouvant être présents sur la même zone dans le cadre d'activités diverses).

Plus d'informations sur www.rascoetnous.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Organisez et/ou suivez la formation collective « Usagers du territoire et chiens de protection : mieux vivre ensemble », à destination des professionnels du tourisme, des élus locaux, des médiateurs et des agents de l'Etat.

Objectifs :

- Mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection.
- Interagir avec les éleveurs du territoire sur la question des chiens de protection.
- Adopter le bon comportement vis-à-vis des chiens de protection.
- Expliquer aux autres usagers de l'espace le rôle des chiens de protection et le comportement à adopter face à eux.

Durée :

- 1 jour, à adapter au contexte de la demande.

LIENS UTILES

- Site web Chiens de troupeau de l'Institut de l'Elevage
<http://chiens-de-troupeau.idele.fr>
- Clip d'animation pour comprendre le rôle des chiens de protection des troupeaux
https://www.youtube.com/watch?v=eVho_IILC3U
- Chiens de protection des troupeaux : qui sont-ils ?
<https://www.dailymotion.com/video/x7o8iop>
- Chiens de protection et randonneurs – Besoin d'un décodeur ? Adoptez les bons gestes
<https://www.dailymotion.com/video/x7o8inv>
- Chiens de protection et randonneurs – VTT et trail
<https://www.dailymotion.com/video/x7zz7al>
- Le chien de protection, gardien de troupeau au pâturage» - Guide général à l'usage des maires
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-chien-de-protection-gardien-de-troupeau-au-a17822.html>

